

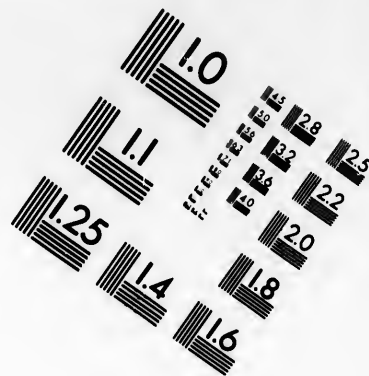
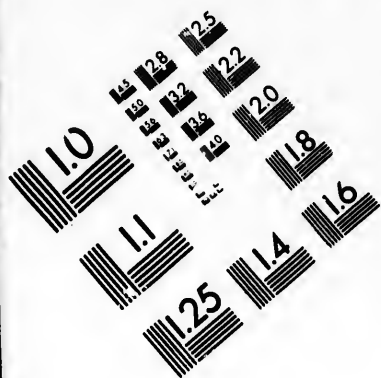
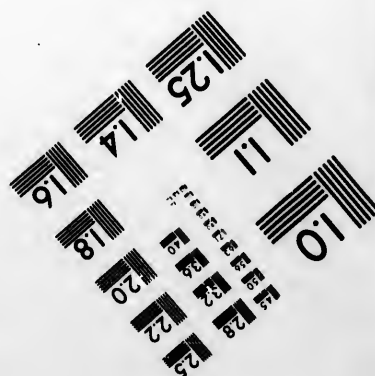
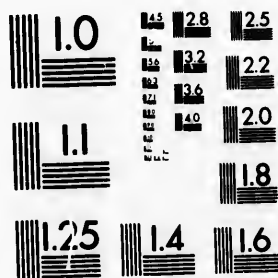


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couvertures de couleur
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure)
- ☐ Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Coloured plates/
Planches en couleur
- ☒ Show through/
Transparence
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Plates missing/
Des planches manquent
- ☐ Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- ☐ Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- ☐ Pages missing/
Des pages manquent
- ☐ Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

1	2	3
---	---	---

1
2
3

1	2	3
4	5	6

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

DECLARATION.

Je soussigné, déclare solennellement ce qui suit :

Vendredi matin, le 23 Novembre 1883, je me suis rendu auprès de Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, pour lui communiquer certains faits relatifs au système d'instruction publique maintenant en vigueur dans la province de Québec.

Je lui exposai, de vive voix, d'après des notes que j'avais alors en mains et en appuyant chacun de mes avancées de preuves tirées des documents publics : qu'en s'asseyant dans le Conseil de l'instruction publique, en compagnie de laïques, nommés par l'État, et sous la présidence d'un laïque, aussi officier de l'État, NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Québec y occupent une position inférieure à leur dignité ;—qu'ils n'ont pas un contrôle suffisant sur les délibérations du Conseil et sur les actes du Surintendant de l'instruction publique, pour que leur présence y soit une garantie que les droits de l'Eglise seront pleinement sauvegardés ;—que, de fait, ils ne sont regardés par l'autorité civile que comme des aides, dont on n'est pas tenu de suivre les conseils, et que, même, il arrive assez souvent qu'on enfreint les quelques prérogatives qui leur sont accordées par la loi ;—que des efforts considérables et constants sont faits, depuis longtemps, pour centraliser tous les pouvoirs en faveur de l'État, et pour établir l'uniformité des livres classiques dans toute la province, et qu'on a déjà fait un grand pas dans cette voie ;—que la question de l'instruction obligatoire et gratuite est souvent agitée dans le pays ;—que, même, des tentatives ont été faites pour permettre, contrairement à la loi, l'existence d'écoles mixtes et remplacer, dans nos écoles, l'esprit chrétien par l'esprit laïque. Je lis enfin la remarque que, suivant moi, toutes ces idées ont trop de ressemblance avec celles émises ailleurs par les pires ennemis de la religion, pour me permettre de croire qu'elles ne proviennent pas de la même source ;—que, par conséquent, j'avais bien de craindre pour l'avenir de mon pays, s'il n'est pas apporté un prompt remède à cet état de choses, d'autant plus que, jusqu'ici, la presse catholique, qui cherche à réagir contre ces tendances funestes, n'a pas reçu, suivant moi, l'appui nécessaire.

A quoi Son Excellence a daigné répondre en substance : que, d'abord, Elle ne pouvait pas juger d'après un simple exposé verbal comme celui que je venais de faire ;—que, d'ailleurs, Elle me priait d'être bien persuadé que Rome est parfaitement renseignée sur toutes ces choses ;—qu'il n'appartient pas aux laïques de s'occuper de ces questions, mais qu'il est mieux pour eux de s'en rapporter à la sagesse de ceux qui sont spécialement chargés du salut des âmes ;—qu'en Belgique, la responsabilité de l'état de choses actuel doit retomber, pour la plus grande partie, sur un petit groupe de catholiques outrés qui, par

leur conduite inconsidérée, ont fourni des armes aux ennemis de la religion ; — que dans le pays, il y a beaucoup de beaux talents qui, avec leur plume, pourraient rendre d'immenses services à l'Eglise, s'ils savaient mettre l'esprit privé de côté pour ne suivre que la direction donnée par l'autorité ; — qu'en agissant autrement on s'expose à faire d'un mal léger un mal beaucoup plus grand. Quand il fut question des écoles mixtes Son Excellence objecta que l'Eglise tolère quelques fois ces sortes d'écoles ; — que, par exemple, il arrive que des protestants recherchent nos maisons d'éducation, entre autres, les convents d'Ursulines, et que, généralement ils en sortent meilleurs ; — que, par conséquent, ce n'est pas à Nous, catholiques, de nous plaindre. Je voulais faire remarquer que les écoles mixtes dont je voulais parler étaient des écoles où l'enseignement religieux est soigneusement évité, et que, par conséquent, je n'en voyais aucunement l'utilité ici, vu que, d'après la loi du pays, nous pouvons toujours obtenir des écoles séparées. Mais Son Excellence ne fit point attention à cette remarque.

Enfin, j'ai compris, tant par le discours de Son Excellence, que par le peu de facilité qui m'était donné d'exprimer clairement ma pensée, (les interruptions étant longues et fréquentes,) que Son Excellence n'aime pas à recevoir de semblables communications.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires. "

(Signé)

Fait et attesté devant moi à Québec)
ce douzième jour de décembre,)
mil huit cent quatre-vingt-trois.)

J. B. Boulet

(Signé)

M. D.

